



Syndicat Départemental des Assistant(e)s Maternel(le)s
et des Salarié(e)s du Particulier Employeur

- FORCE OUVRIERE- DU CANTAL

8 Place de la Paix 15000 AURILLAC



06 18 95 98 31 -



: sydamspfo15@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION 2024

NOM : Mme, Mlle, M(*)..... Prénom :

ADRESSE :



Fixe / / / / / /



Portable / / / / / /



@

PROFESSION : Assistant(e) Maternel(le) du Particulier Employeur

Cotisation annuelle 2024 : 75€

• Souhaite adhérer au SYDAMSPE FO 15 en qualité d'assistant(e) maternel(le)

en renouvelant mon adhésion

en adhérant pour la première fois

Fait le..... à

SIGNATURE

A réception du bulletin d'adhésion, et du montant de la cotisation annuelle, la carte d'adhérent vous sera établie et adressée.

Règlement libellé à l'ordre du: **SYDAMSPEFO 15**

Possibilité de régler en 3 fois (soit 3 chèques de 25 €) aux dates suivantes :

mois de2024 mois de2024 mois de2024

Noter au dos des chèques les dates d'encaissement

Bulletin à retourner à:

SYDAMSPEFO 15 – Force Ouvrière - 8 Place de la Paix - 15000 AURILLAC

Si vous deviez déposer directement votre adhésion dans la boîte aux lettres du syndicat elle se situe dans le hall d'entrée du bâtiment et non à l'extérieur

NB : Depuis janvier 2013 un crédit d'impôt est accordé sur les cotisations syndicales annuelles. L'administration fiscale reversera 66% de la cotisation syndicale aux personnes adhérentes soit 49.50 €. Que vous soyez imposable ou non cette somme sera restituée soit par déduction de l'impôt sur le revenu soit en versement direct si le bénéficiaire n'est pas imposable.

Le coût annuel de la cotisation = 25.5 € pour l'année. Coût mensuel = 2.12€ par mois

Retrouvez toute l'information et les outils administratifs sur le site départemental :

www.sydamspfo15.com

Au 31 décembre l'accès au site sera désactivé jusqu'à réception de votre renouvellement d'adhésion

